

## VILLE DE DOLE

# EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Dole

## Séance du 30 juin 2017

Nombre de conseillers en exercice: 35 Nombre de conseillers présents :

Nombre de procurations :

12 33

Nombre de conseillers votants : Date de convocation :

23 juin 2017

Date de publication :

07 juillet 2017

Conseillers présents : M. Jean-Marie SERMIER, Maire,

Mme Isabelle GIROD, Maire Délégué de Goux,

M. Jean-Baptiste GAGNOUX, Mme Isabelle MANGIN, M. Philippe JABOVISTE, Mme Justine GRUET, M. Daniel GERMOND, M. Sevin KAYI, M. Jean-Pierre CUINET, M. Jacques PÉCHINOT, M. Stéphane CHAMPANHET, Mme Annie MAIRE-AMIOT, Mme Nathalie JEANNET, Mme Catherine NONNOTTE-BOUTON, Mme Catherine DEMORTIER, Mme BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE, Mme Laetitia CUSSEY, DOUZENEL, M. Jean-Claude WAMBST, M. Gilbert CARD, M. Jean BORDAT

## Référence

Nº 17.30.06.60

#### Commission

Oualité de Vie et Épanouissement la Personne

### Objet

Partenariat entre Conservatoires pour l'organisation en commun de l'Unité de Valeur (UV) dominante du Diplôme d'Études Musicales (DEM) 2017

# Secrétaire de séance

Annie MAIRE-AMIOT

### Rapporteur

Alexandre DOUZENEL

### Conseillers absents ayant donné procuration :

M. Mathieu BERTHAUD à M. Jean-Baptiste GAGNOUX Mme Isabelle DELAINE à Mme Catherine DEMORTIER

Mme Frédérike DRAY à Mme Justine GRUET

M. Pascal JOBEZ à Mme Laetitia CUSSEY

M. Jean-Philippe LEFÈVRE à M. Jean-Pierre CUINET Mme Sylvette MARCHAND à Mme Isabelle MANGIN

M. Paul ROCHE à M. Philippe JABOVISTE

Mme Esther SCHLEGEL à Mme Nathalie JEANNET

Mme Isabelle VOUTQUENNE à Mme Annie MAIRE-AMIOT Mme Françoise BARTHOULOT à M. Jean-Claude WAMBST

Mme Phanie BOUVRET à M. Ako HAMDAOUI

Mme Sylvie HEDIN à M. Gilbert CARD

M. Jean-Pascal FICHÈRE à Mme Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE (à partir de la DCM 17.30.06.49)

### Conseillers absents en cours de séance :

M. Jean-Baptiste GAGNOUX (DCM 17.30.06.50-51); M. Daniel GERMOND (DCM 17.30.06.56-57-58-59); Mme Laetitia CUSSEY (DCM 17.30.06.62-63-64)

## Conseillers ayant quitté la séance :

M. Ako HAMDAOUI (DCM 17.30.06.55)

Le Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) du Grand Besançon et les Conservatoires à Rayonnement Départemental du Pays de Montbéliard Agglomération, du Grand Belfort Communauté d'Agglomération et de la Ville de Dole ont décidé de travailler ensemble à la délivrance du Diplôme d'Études Musicales (DEM).

Le DEM est un diplôme d'établissement venant sanctionner la fin du 3<sup>ème</sup> cycle spécialisé pour les élèves suivant ce cursus dans les Conservatoires. Cette délivrance commune a pour objectif de renforcer la reconnaissance du DEM délivré par les Conservatoires de Franche-Comté. Il devrait, à l'avenir, être renforcé par le Diplôme National d'Orientation Professionnelle (DNOP), qui permettra d'unifier le niveau de ce diplôme au niveau national.

Les Conservatoires de la Région Bourgogne Franche-Comté ont donc fait le choix de commencer à s'inscrire dans cette perspective en validant conjointement l'Unité de Valeur (UV) dominante de ce diplôme.

Il a été convenu que le Conservatoire à Rayonnement Régional de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon serait, du point de vue administratif et technique, « l'organisateur » de l'UV dominante du DEM 2017.

Les épreuves de l'année en cours se sont déroulées :

- Les 3, 4, 5, 6, 7, 10, 11 avril 2017, 17 et 18 mai 2017 et 13 et 29 juin 2017 à la Cité des Arts dans l'auditorium du CRR de Besançon,
- Le 13 avril 2017 dans l'auditorium du CRD de Belfort,
- Les 17 et 18 mai 2017 à l'auditorium du CRR du Grand Besançon,
- Le 30 mai 2017 dans l'auditorium du CRD de Belfort.

Les épreuves ont concerné 49 candidats. Le budget prévisionnel de cette opération s'est élevé à 34 000 € soit un coût par élève arrondi à 694 € TTC.

Les frais d'organisation sont supportés et assumés par le CRR du Grand Besançon dans le cadre de sa mission de pôle d'enseignement artistique régional.

Chaque conservatoire a assuré l'organisation logistique des épreuves se déroulant dans ses propres murs.

Une convention a été proposée afin de formaliser ce partenariat.

Vu l'avis favorable de la Commission « Qualité de Vie et Épanouissement de la Personne » du 23 juin 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- APPROUVE le projet de convention ci-annexé entre la Ville de Dole, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, la Communauté d'Agglomération du Grand Belfort et la Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard,
- AUTORISE Monsieur le Député-maire à signer les actes administratifs et budgétaires qui en découlent.

Fait à Dole, le 30 juin 2017 Pour extrait certifié conforme, Le Député maire,

Une copie de la présente délibération sera transmise à 🗓

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Principale
- Pôle Moyens et Ressources/Finances
- Pôle Actions Culturelles/CRD
- Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Jean-Marie SERM